COMITE DIRECTEUR ANEG

***26 AVRIL 2023***

COMPTE RENDU DEFINITIF DE REUNION

Cette réunion s’est déroulée entièrement en audioconférence

***PRESENCES : (ANNEXE 1)***

***Il n’a pas été établis de feuille de présence***

Ouverture de la séance à 18h30

***ORDRE DU JOUR*** : ***(ANNEXE 2)***

***POINT :1- Assemblée Générale***

***– Participation des SSA***

A ce jour, pas de retour des SSA sauf Perpignan et Nantes…

Christophe relance les présidents de SSA.

AG du vendredi 3/06 AM au dimanche 5/06 AM

Présentation des CR activités commissions le samedi AM.

***POINT :2 – Mouvements flotte ANEG***

***- Achat Avion SSA Bourg en Bresse***

Vente du DR400 de Pérouges et achat d’un PA28 actuellement à l’aéroclub de Savoie de Chambéry. Les négociations pour la vente du DR400 ont débuté avec le club de Pérouges.

Le DR400 F-GREP est le plus vieux de la flotte ANEG (2011 avec 8740 HdV). Le PA28 est en très bon état, des améliorations sur l’avionique ont déjà été réalisées.

Le DR400 serait vendu 150 k€, 140 k€ par le Club de Pérouges et un apport complémentaire de 10 k€ de la SSA Bourg en Bresse.

Achat du PA 28 🡪 proposé à 188 k€ et négocié à 175 k€ avec l’Aéroclub de Savoie

Les raisons de ce changement de machine sont de 2 ordres, le coût très élevé de la maintenance des DR 400 et les difficultés grandissantes de l’entreprise Robin.

Le prix d’achat du F-GREP par l ‘aéroclub de Pérouges est correct.

Concernant le PA 28, une révision générale du moteur est à prévoir avec un coût évalué à 45 k€. Côté trésorerie, les provisions actuelles du F-GREP sont de 54 k€ (transférées sur le PA28) et couvriront les travaux.

Les projets d’utilisation du futur avion concernent l’activité Bretagne, les activités de la SSA de Chambéry sur le mont Blanc et d’autres activités et échanges avec des SSA sans machine.

Point d’interrogation sur la formation des pilotes sur cette nouvelle machine ainsi que sur son utilisation à destination des OD et AD.

Échéances de paiement du DR400 : 35 k€ au moment de la vente

35 k€ 1 mois après le 1ER versement

Le solde (70 k€) à la vente du DR 400 mis en vente par l’aéroclub de Pérouges.

Christophe demande que le versement du solde soit sécurisé et donc que la date de cette échéance soit fixée par avance.

Christophe remercie la commission VM pour la construction du dossier présenté.

Il met en garde par rapport aux réserves d’achats actuelles de l’ANEG, les responsables de la CCAS l’ont interpelé sur ce point.

Il sera utile de réfléchir à une harmonisation de la flotte d’avion dans un avenir proche pour le remplacement du DR400 F-HCAS de la SSA Tours Blois par exemple.

Sous condition de confirmer une date pour le 3ème versement de la vente du F-GREP, la proposition du projet d’achat du PA28 est mis au vote du CD

* 1 abstention
* 7 votes pour
* 0 contre

Le projet est valisé par le CD

En attente de la réponse de l’aéroclub de Pérouges sur la date du 3ème versement, Pascal Noailly et Jean-Luc Cerceau.

Jean-Luc remercie le CD pour cette décision.

***POINT :3 – Stages ANEG***

Compléments sur Stages ANEG :

Pour la commission para, interdiction de faire 2 stages débutants : cela n’est écrit nulle part…

Ce qui n’est pas écrit, n’existe pas.

Les explications remontées par Dominique sont retenues.

En effet il est nécessaire de donner accès au plus grand nombre à nos stages.

Les personnes ayant été validées sur un stage dans l’année, ne peuvent participer à un autre stage (de même catégorie) ‘directement’.

Elles sont en liste d’attente, et doivent attendre la clôture des inscriptions pour savoir si des places sont encore disponibles.

Ce fait doit être inscrit, pour rappel dans les fiches de stages.

Pour la commission aéromodélisme : ,

Possibilité d’intégrer 20% de personnes extérieurs IEG dans tous les stages, sous réserve de places disponibles.

S'il reste des places vacantes, il sera possible d’inviter des extérieurs, à hauteur de 20% du nombre de participants, afin de compléter le stage.

***POINT :4*** ***- Matériel paramoteur***

(Frédéric Bonnel) : Etat des lieux lorsque José Chico a quitté ses fonctions :

1 chariot Condor Bi places

1 vieux chariot bi places destiné à faire des essais de roulage sur piste.

1 paramoteur porté.

Le matériel sera affecté aux SSA qui en feront la demande.

Actuellement : Le chariot Condor est à la SSA de Nantes.

Le para porté est à Cherbourg.

Du point de vue de la réglementation, les paramoteurs sont considérés comme des ULM.

Le chariot Condor est actuellement en révision et remise en état par la SSA de Nantes.

C’est du matériel ANEG, une convention doit donc être signée entre les parties.

L’entretien courant est financé par la SSA affectataire et les provisions pour remplacement par l’ANEG.

**Question : les paramoteurs doivent-ils être rattachés aux ULM oui ou non ?**

Avis du CD :

- Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : 8

***POINT :5 :***

Il n’y avait pas de point 5 à l’ordre du jour

***POINT :6 : Validation CR***

Le CR du CD du 23/03/2023 est validé

***POINT :7 Réflexion sur les SSA (Lyon, ANEG, Corse)***

Ce point sera reporté au prochain CD

***POINT :8 – Barème fiscal IK Association 2023***

Lebarème fiscal officiel des IK pour les associations est porté à 0,60€/km  mais celui-ci ne sera pas pris en compte pour 2023.

***POINT :9 Révision du montant des provisions VM***

Ce point n’a pas été abordé et est reporté au prochain CD

**Prochaine réunion du CD en visioconférence le 17 mai à 18H30**

# 

# ,

**FIN DE REUNION A 21h30**

---oooOOOooo---

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **APPROBATION** |  |
| **APPROUVE**  **Le** | **En visioconférence** | **Par retour mail** |

Le secrétaire général Le président

LEGUAY Pierre Alain Christophe NOCCHI

